

COMITE DE PILOTAGE N°4 - OCM MAURIENNE T2

Lundi 26 janvier 2015

COMPTE-RENDU

Le Vingt-six janvier deux mille quinze à 14H30, le Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne à l'industrie, l'artisanat, au commerce et aux TIC.

Participants :

Membres votants :

COPPENS Olivier	DIRRECTE	Présent
DURBET Yves	Syndicat Pays de Maurienne	Présent
GALLIOZ Jean-Michel	Conseil Général 73	Excusé
BONARD Michel	CCI 73	Présent
BERRUET Jacques	CMA 73	Représenté par Henri PERSONNAZ
TRACQ Jérémy	CCHMV	Présent
CHEMIN François	CC Terra Modana	Présent
BACHALARD Jean-Pierre	CCMG	Présent
ROSSI Philippe	CCCM	Présent
PICTON Marc	CC de l'Arvan	Excusé
DURIEUX Gérald	CCC La Chambre	Présent
GENON Hervé	CCPM	Présent
GARNIER Eric	UCA Lanslebourg Mont-Cenis	Excusé
VIART Jean-Luc	GPCM	Présent
RICHARD Jean-François	GEPRO	Présent
MULET Eric	GAEM	Présent
AVALLONE Erick	UCA La Chambre	Présent
PERNET Denise	UCA Porte de Maurienne	Excusée

Assistaient également :

BESTENTI Stéphane (CMA), BOUDART Nathalie (DIRRECTE), BULY Laurence (Agence Economique de la Savoie), BURGALIERES Anne (CC Cœur de Maurienne), DARVES Béatrice (SPM), GARNIER Nelly (SPM), PLAISANCE Isabelle (CCI), ROMERO AVILA Christel (SPM), SCARFOGLIERO Didier (CMA), VERNEY Sylvie (Maurienne Expansion).

Date de l'invitation :

Mail du 11 décembre 2014 complété par lettre d'invitation du 6 janvier 2015

Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du comité de pilotage du 24 novembre 2014
- Actualités
- Yatou en Maurienne
- Avancement des actions de fonctionnement en cours
- Nouvelles actions de fonctionnement à engager
- Nouveaux projets d'investissement - aides directes aux entreprises
- Questions diverses et choix de la date du prochain Comité de Pilotage

Après un rapide tour de table, personne n'ayant de remarques particulières, le compte-rendu du comité de pilotage du 24 novembre 2014 est validé.

1. Actualités

Courrier de Madame Carole DELGA du 16 janvier 2015

La Secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, approuve nos demandes de modifications. Pour rappel, ces modifications portaient sur la réduction des dépenses éligibles afin de revoir à la hausse le taux de financement FISAC tel que cela avait été validé en comité de pilotage du 30 juin 2014.

Mme BOUDART précise que cette lettre confirme l'engagement convenu en juin 2014.

Contrats territoriaux (CDDRA et CTS)

Lors du comité de pilotage du 1^{er} décembre 2014, les dossiers « Vente aux enchères » du GAEM et « Valorisation des adhérents » de l'UCALM ont reçu un avis favorable pour leur demande de financement CTS et CDDRA.

Le comité d'avis de la Région Rhône Alpes s'est exprimé le 21 janvier 2015 favorablement pour la clause de revoyure du CDDRA. Ainsi l'entérinement de l'avenant du CDDRA est programmé pour la commission permanente du 6 mars 2015.

Par ailleurs, il est rappelé que le seuil de subvention CTS et CDDRA est fixé pour chacune à 1000 € (5 000 € de dépenses éligibles).

Alerte Commerce

Le dispositif Alerte Commerce a été lancé le 8 décembre 2014 en Savoie. Les Mauriennais représentent 30% des adhérents savoyards.

Depuis le lancement, 4 sms ont été reçus : 3 vols à l'étalage (Gilly, Albertville et St Jean de Maurienne) + 1 vol à main armée à Méribel.

2. Yatou-en-maurienne.fr

Yatou au cinéma

Jean Rochas, propriétaire du cinéma le Star à St Jean de Maurienne, avait proposé de communiquer sur le Yatou-en-maurienne.fr avant les projections. Il a réalisé à titre gracieux un encart fixe à partir des affiches du Yatou et d'un texte fournis par le SPM. La diffusion débutant le week-end du 23/24 janvier au cinéma le Star, doit s'étendre dans les cinémas de St François-Longchamp, le Corbier, La Norma, Les Karellis, La Toussuire et Lanslebourg-Lanslevillard. M. Rochas est d'accord pour que nous utilisions cet outil à condition qu'il n'y ait aucune contrepartie financière.

Une convention de partenariat entre lui et le SPM est en cours de rédaction afin de fixer ces modalités. Suite à la validation du Copil, ce « clip vidéo » sera diffuser auprès des mairies afin qu'elles le relayent sur leurs sites Internet, une fois que les indications de propriété seront intégrées.

La saisie des informations sur Sitra suit son cours: les Unions Commerciales font le lien avec leur interlocuteur saisissant les fiches. Le nombre d'adhérents des unions commerciales présents sur Yatou progresse : 100% en Porte de Maurienne et Val Cenis, 86% des adhérents de l'UCA du Canton de La Chambre, 82% du GAEM, 91% du GPCM. Le GEPRO est maintenant prêt à se joindre au projet.

Il est rappelé que les affiches Yatou pour imprimeurs sont disponibles sur le site internet dans la partie commerces et artisanat du SPM : http://www.maurienne.fr/fr/il4-maurienne_p24-commerce-et-artisanat.aspx .

3. Avancement des actions de fonctionnement en cours

Création d'une zone bleue (Action 5)

1 000 disques bleus ont été créés et imprimés en décembre 2014 avec 2 visuels différents + 500 disques et adhésifs du GEPRO. 8 adhérents ont profité de cette opportunité pour communiquer en achetant un encart publicitaire sur les disques qui ont tous été offerts à la clientèle locale. Le GEPRO a atteint ses objectifs de faciliter l'accès aux commerces situés le long de la rue Général Ferrié à St Michel de Maurienne, et de promouvoir ses adhérents.

Vente aux enchères (Action 5)

En novembre et décembre 2014, les chèques cadeaux du GAEM ont été relancés et une vente aux enchères avec les Heureux GAEM (monnaie factice distribuée par les commerçants participants) a été organisée.

Le GAEM a atteint ses objectifs de dynamiser le commerce de proximité et de fidéliser la clientèle en proposant une animation originale pour les consommateurs. Cette action a largement valorisé les commerçants participants à travers les lots importants qu'ils ont offerts.

L'évasion commerciale évitée par cette action reste cependant difficile à évaluer.

Promotion des commerçants (Action 5)

En Haute-Maurienne les UCA ont réalisé différentes actions :

- Sur Termignon les adhérents ont réalisé une décoration de fin d'année commune
- Les professionnels des métiers de bouche de Val-Cenis Vanoise ont réalisé des tabliers à leurs couleurs, notamment visibles lors de l'opération « Tous en piste »
- Des supports durables pour Kakémonos ont été fixés sur toute la Haute-Maurienne

Les adhérents des UCA et les professionnels des métiers de bouche ont ainsi été valorisés, et l'objectif d'améliorer la visibilité et la communication des événements est également atteint.

Amélioration accessibilité PMR (Action 7) :

La CCI et CMA de la Savoie ont animé toutes les réunions publiques de sensibilisation programmées, à l'exception de celle prévue sur le Canton de La Chambre.

21 pré-diagnostics accessibilité ont été réalisés à ce jour dans le cadre du FISAC :

- 5 en Porte de Maurienne + 16 en Haute-Maurienne Vanoise
- 7 réalisés par la CMA ; 2 sont par ailleurs sollicités et éligibles
- 14 réalisés par la CCI + 6 sollicités et éligibles FISAC

4. Nouvelles actions de fonctionnement à engager

Structuration et appui aux UCA (Action 2) :

A la demande des UCA, les actions de professionnalisation porteront sur : maintenir des commerces, sensibiliser les clients au commerce de proximité, développer le nombre d'adhérents et les mobiliser, « quel commerce demain ? », développer l'attractivité, quelle relation avec les élus, intégrer les résultats de l'enquête sur la conso des ménages et définir un plan d'action en phase.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
Syndicat du Pays de Maurienne	10 125 € HT	FISAC	2 025 €	20 % du HT	Accordée
	12 150 € TTC	CDDRA	4 860 €	40 % du TTC	Copil des contrats 10 mars 2015

Soutien à l'UCA de la Chambre (Action 2.1) :

La CCCC soutien l'UCA par la prolongation du poste d'assistante du 01/12/2014 au 30/11/15. La subvention FISAC demandée correspond au reliquat de l'enveloppe sur cette action 2.1.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
CCCC	9 000 €	FISAC	1 244€	14%	Accordée

Cyclo 2015 (Action 5) :

Le GPCM porte cette action au nom de toutes les unions commerciales de la vallée. Les objectifs sont : de participer à la dynamique collective initiée par Maurienne Tourisme (en créant une ambiance vélo en Maurienne), de faire revenir les visiteurs cet été et de mobiliser et fidéliser la clientèle autour de ces événements. Déclinaison de pré-enseigne sur le thème du cyclo et divers supports de communication (cartes, sets, cabas...).

Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
GPCM	20 000 €	FISAC	5 000 €	25%	Accordée
		CDDRA et CTS	8 000€	40%	Copil des contrats 10 mars 2015

Dynamisation des pôles commerciaux / Observatoire artisanal Maurienne (Action 6) :

Création d'un observatoire artisanal du territoire qui offrira une analyse quantitative et qualitative de l'Artisanat et permettra de définir un système de veille des activités en tension, notamment en ce qui concerne la transmission des entreprises à vendre. Cet outil comportera en outre un zoom fort et spécifique sur le foncier et l'immobilier des entreprises artisanales.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible	Subvention sollicitée			Décision
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Savoie	13 600 € net de taxes	FISAC	2 720 €	20%	Accordée
		CDDRA	5 440 €	40%	Copil des contrats 10 mars 2015

5. Nouveaux projets d'investissement - aides directes aux entreprises (Action 9)

Bar le SOFT – Eric CHARVOZ - St Jean de Maurienne

Aménagement d'un espace de vente et bar à vins / tapas.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
Bar le Soft	14 264.06 €	Etat- FISAC	2 853 €	20%	Refusée

SARL Le Pontet – Mathieu PERSONNAZ - Bessans
Investissement matériel et travaux d'aménagement (sols).

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat- FISAC	1 415.64 €	20%	
SARL le Pontet	7 078.20€	Etat- FISAC	1 415.64 €	20%	Accordée

Bar restaurant pizzeria Le Sun – Maurice SICOLI - St Jean de Maurienne
Création d'une terrasse extérieure couverte et chauffée.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Etat- FISAC	10 000 €	20%	
Le SUN	50 000 €	Etat- FISAC	10 000 €	20%	Accordée

Thomasson traiteur – Pascale et Hervé THOMASSON - St Etienne de Cuines
Achat d'un véhicule frigorifique supplémentaire.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
		Conseil général Savoie	3 582 €	20%	
Thomasson traiteur	17 910 €	Conseil général Savoie	3 582 €	20%	Accordée

6. Questions diverses

La PASTA – St Jean de Maurienne

La PASTA demande une dérogation pour son projet de rénovation de façade/enseigne étant donné qu'il est situé en zone d'activité. Le Comité de pilotage se prononce défavorablement à cette demande de dérogation.

La réunion de termine à 16h30.

Prochain comité de pilotage fixé au lundi 23 mars 2015 à 14h30
Salle J-L Barrault à St Jean de Maurienne

Hervé GENON
Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne



